

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 83/127 du 9/02/1983
/MTPS.DGTFP.DFP/22025/07
Portant intégration et nomination de Monsieur
LOUTINA Augustin dans les cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I des Services Techni-
(Météorologie).

-----oOo-----
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

V I S A G :

D.B.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur le
solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 72/271 du 5.8.72 modifiant le tableau hiérar-
chique des cadres des catégories A et B des Services Techniques en ce qui
concerne le service de la Météorologie, abrogeant et remplaçant les disposi-
tions de l'article 14 bis du décret n°60/287 du 8.10.60 et de l'article 13
de l'arrêté n° 2160/FP du 26.6.58;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rétro-
nérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements in-
diciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres;
(/u le Rectificatif n° 81/C16 du 26.1.81 au décret n° 80/644
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Mem-
bres du Gouvernement;
(/u la lettre n° 0274/ANAC du 10 Mars 1982 du Directeur Général
transmettant le dossier de candidature de l'intéressé;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er :- En application des dispositions du décret n° 72/272 du 5.8.72 visé, Monsieur LOUTINA Augustin, né le 26 Février 1956 à Poto-Poto, titulaire Diplôme d'Ingénieur d'Application Météorologique obtenu à l'Institut Hydrométéorologique de Formation et de Recherche d'Oran (Algérie) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Météorologie) nommé au grade d'Ingénieur de la Météorologie Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 :- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Transports et de l'Aviation Civile.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 9/02/1977

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Transports
et de l'Aviation Civile,

Hilaire MOUNTHAULT.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihé Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGTFP.DFP 3
DFP.DFP 1
D.B. 3
D.C.F. 1
MTAC 1
DOSSIER 3
SGCM/BC 2/-